

**DÉCISION N°2018-173 DU 7 AOUT 2018
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision n° 2017-149 du 18 juillet 2017 modifiée, relative aux délégations de signature.

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de M. Antoine COLAS, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Stéphane MENARD, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le jeudi 9 août 2018 et le vendredi 17 août 2018 inclus.

La directrice générale,



Marie-Luce BOUSSETON